

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 380

15 mars 2007

SOMMAIRE

Aberdeen Property Nordic Finance	18217	LaSalle German Income and Growth 2 Lu-	
A.L. Lux	18218	xembourg S.à r.l.	18204
Almapa Holding S.A.	18234	Lear East European Operations	18234
Alpha G S.A.	18233	Mercur Sàrl	18230
Berlin & Co Capital S.à r.l.	18194	Mirol Investments Ltd.	18231
Bonny S.à r.l.	18232	Mitco Real Estate A S.à r.l.	18228
Bruin I S.à r.l.	18228	Montana Holding S.A.	18234
Charles XIV S.A.	18235	Navy Blue	18239
Chessman S.à r.l.	18233	Navy Blue	18239
Context S.à r.l.	18235	Navy Blue	18237
Cygnus Holding S.A.	18240	Neder S.A.	18240
Darpley Invest S.A.	18236	Nomina S.A.	18226
Dimpex S.A.	18232	Ocean Stream Holdings S.A.	18228
Domeux Holding	18233	Olympia Luxembourg S.à r.l.	18237
Domeux S.A.	18233	Playtime S.A.	18231
EB8 Investments S.à r.l.	18238	Pletor Holding S.A.	18240
E.C. Holdings S.A.	18226	Preinvestment Holding	18217
Entreprise de Constructions Costantini		Repco 21 S.A.	18240
S.A.	18227	Ribera S.A.	18230
Equity Trust Holdings S.à r.l.	18229	S.E.P.I.A. S.A. - Société Européenne de	
Equity Trust Holdings S.à r.l.	18229	Participation Industrielle et Agricole ...	18229
F.C.P.E. Lux S.à r.l.	18234	SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs	
Fideuram Fund	18217	Mobilières et Immobilières.	18235
Financière Luxembourgeoise de Participa-		SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	18237
tion et Cie	18232	Telf Soparfi S.A.	18230
First Place Investments S.A.	18231	Tharc S.A.	18236
Fondation Nationale de la Résistance	18227	Union Privée de Participation S.A.	18235
Garage International LUX Sàrl	18239	Unit Energy Systems S.A.	18233
HC Consulting	18239	Valexpert S.A.	18229
Howick Place JV S.à r.l.	18237	Vilain XIV	18218
Innovatec-Lubtrading S.A.	18233	Yard S.A.	18238
Innovatec S.A.	18233	Zidal Properties Sàrl	18236
International Hardware Trading S.A.	18194	Zinnia S.A.	18226
KoSa US Receivables Company S.à r.l.	18238		

International Hardware Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 208, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 67.409.

—
EXTRAIT

Sur demande du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement au siège de la prédite Société le 30 novembre 2006, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) révocation de Monsieur Maison Franck, né le 18 avril 1971 à Perpignan (France), demeurant à L-4251 Luxembourg, 2-4, rue du Moulin, de son poste de Premier Administrateur-Délégué;
- 2) révocation de Madame Vinti Sandra, née le 21 janvier 1972 à Villerupt (France), demeurant à F-57390 Audun-Le-Tiche, 2, rue Mandelot, de son poste de deuxième Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007013854/1038/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Berlin & Co Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 123.539.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED, having its registered office at 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands and registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 88882.

The appearer for the above is here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 30 November 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of Incorporation of a private limited liability company («société privée à responsabilité limitée»):

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name BERLIN & Co CAPITAL S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold, directly or indirectly, interests in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, to acquire by way of purchase, subscription or acquisition, any securities and rights of any kind through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or to acquire financial debt instruments in any form whatsoever, and to possess, administrate, develop, manage and dispose of such holding of interests.

3.2 The Company is entitled to grant loans, guarantees or other forms of financing and may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company

belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, profit participating instruments and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to render assistance in any form (including but not limited to advances, loans, money deposits, credits, guarantees or granting of security to the Connected Companies) and to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law.

The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives, and to effect all transactions which are necessary or useful to fulfil its object as well as operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this article, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In case of plurality of Shareholders and in addition to the requirements of articles 189 and 190 of the Law, for any disposal over the Shares by one Shareholder in whatever way or whatever form whether for a compensation or without a compensation (including but not limited to a disposal by way of a sale, merger, de-merger, exchange and any form of corporate restructuring), the prior written consent of the other Shareholder is required.

Chapter III.- Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a Board of Managers (the «Board of Managers»). The Board of Managers shall be composed of two classes of managers (A and B): the «Class A Managers» and the «Class B Managers» (hereafter referred as the «Managers»).

8.2 The Managers need not to be shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of two Managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means another Manager as his proxy. For the avoidance of doubt, one Manager can represent one or more Managers. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 Quorum and votes of the Board of Managers for decisions other than Major Decisions (as defined in article 12.5 below): the Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 Quorum and votes of the Board of Managers for Major Decisions: Notwithstanding article 12.4 above, decisions concerning the subjects listed in article 12.6 (the «Major Decisions») may only be adopted if at least two Class B Directors present or represented vote in favour of such decisions.

12.6 For the purposes of article 12.5, the Major Decisions should include:

(a) Entering into, varying or terminating any agreements, including terms and conditions, for participations rights issued or to be issued by the Company.

(b) Entering into, varying or terminating any agreements in connection with any third party financing to be taken out by the Company.

(c) Any action or proposed action by the Company which is materially inconsistent with the business plan of the Company.

(d) Any decision with respect to participations in other companies, including, but not limited to, the acquisition, holding and exit.

(e) The exercise of any voting rights with respect to participations in other companies.

(f) The institution or settlement of any legal action, arbitration or other proceedings.

(g) Any proposal to amend the Company's articles of association or in the capital structure or the allotment or issue of further shares (of any class) or the variation of any rights attaching to shares of any class or the creation of any options to subscribe for or acquire shares.

(h) The issue of any debenture or loan stock (whether secured or unsecured) or the creation of any mortgage, charge, lien, encumbrance or other third party right over any of the Company's assets or the giving of any guarantee or indemnity to or becoming surety for any third party.

(i) Any arrangement for any joint venture or partnership or for the acquisition of the whole or substantially the whole of the assets and undertaking of the Company or an acquisition by the Company of any part of the issued share capital or of the assets and undertaking of another company.

(j) Approval, adoption or material amendment of the annual operating plan or budget, the audited accounts of the Company, the business plan or any activity outside the scope of the annual budget or the then current business plan.

(k) The making of any loan by the Company.

(l) The creation, renewal or extension of any borrowings by the Company.

(m) The appointment, remuneration, compensation, transfer and discharge of any officer or employee of the Company and the appointment of any committee of the board.

(n) Any transaction by the Company with any shareholder.

(o) Any obligation (including the acquisition or construction or lease of items of tangible or intangible property) of the Company which could involve the payment by it, in cash or otherwise, of amounts in excess of EUR 50,000.- in each individual case.

(p) The making, granting or allowing of any claim, disclaimer, surrender, election or consent for taxation purposes.

(q) Any proposal of merger or sale, or winding up of the Company or cessation of any business operation or any material change in the business of the Company.

(r) Any proposal to make any dividend, redemption or distribution of assets by the Company to its shareholders whether in cash or otherwise on account of capital or income.

(s) Any constraints or other conditions which may be imposed on the constitution or regulation of the Company and which might adversely affect the sale or other disposal of the Company or interests in the Company.

(t) Any payment to be made with respect to advisers, including, but not limited to, payment to legal advisers, payment of management fees, payment of arrangement fees and payment of other fees to be paid to third parties.

12.7 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.8 A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.9 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing or by telegram, telefax, email or any similar means an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders unanimously adopt them. In case the Shareholders either by way of written resolutions or by way of a shareholders' meeting do not reach an agreement on the decisions to be taken for 14 calendar days, a subsequent meeting with an agenda containing all items of the previous written resolution or shareholder's meeting, respectively, on which no agreement has been reached (the «Outstanding Items») shall be held. If the Shareholders do not reach an agreement on the Outstanding Items in the subsequent meeting, each Shareholder shall have the right to propose to the other shareholder an auditor firm, selected out of the group of the «Big 4 auditor» firms, to determine the fair market value of the shares in the Company based on the relevant and state-of-the-art rules for such a valuation. If the Shareholders do not reach an agreement on the identity of the auditor within 7 calendar days following the subsequent meeting on the Outstanding Items, the auditor shall be appointed with binding effect for all Shareholders at the request of any Shareholder by the President of the Chamber of Accountants, Austria (Kammer der Wirtschaftstreuhänder, Wien, Österreich). The auditor appointed by the shareholders or by the President of the Chamber of Accountants, Austria (Kammer der Wirtschaftstreuhänder, Wien, Österreich) (as the case may be) shall then determine the fair market value of the shares in the Company based on the relevant and state-of-the-art rules for such a valuation and shall on the basis of such valuation also determine the fair market value of one share in the Company. The outcome of the valuation shall be binding for the Shareholders and the cost of the valuation shall be born by all Shareholders in a ratio of their respective shareholding in the Company. Upon receipt of the results of the valuation by the auditor, such Shareholder can propose to all other shareholders to sell its shares in the Company to the other Shareholders and/or to purchase the shares of the other Shareholders in the Company. Each Shareholder may then determine in its own discretion whether to accept such an offer.

Chapter V.- Business Year

Art. 14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office in accordance with the law.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's share capital.

15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed. The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI.- Liquidation

Art. 16. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 17. Liquidation.

17.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.

17.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

17.3 When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the Shareholders pro-rata to their participation in the share capital of the Company.

17.4 A sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable Law

Art. 18. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed by KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED.

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1- The following have been elected for an undetermined period:

- as Class A Managers:

- Christophe Cahuzac, Private Employee, born on 26 October 1972, in Saint-Mard, Belgium, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Pascal Leclerc, Private Employee, born on 4 December 1966, in Longwy, France, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

- as Class B Managers:

- Tilo Berlin, Bank Manager, born on 17 November 1958, in Austria, residing at Schliemanstraße 3, 22609 Hamburg, Germany,

- Mathias Hink, Fund Manager, born on 12 January 1965 in Hamburg, Germany residing at 42 Berkeley Square, London W1J 5AW, United Kingdom.

In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the joint signatures of two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two Managers.

2- The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED, ayant son siège social au 22, Grenville Street, St. Helier, Jersey JE4 8PX, Channel Islands et immatriculée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 88882.

La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 30 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BERLIN & Co CAPITAL S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts, dans quelque forme que ce soit, dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription ou autre acte d'acquisition, de titres ou de droits de tout genre par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dette, sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également accorder des prêts, des garanties et autres formes de financement et toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après, les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, convertibles ou pas ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder assistance sous toute forme (y compris, sans limitation, des avances, prêts, dépôts d'espèces, crédits, garanties, ou d'accorder des garanties à ses Sociétés Apparentées) et de fournir tous gages ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.4 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont dénommés ci-après les «Associés».

5.2 En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés et en plus des exigences des articles 189 et 190 de la Loi, l'accord écrit préalable de chaque Associé est requis pour tout transfert des Parts Sociales par un Associé, par tout moyen et sous toute forme, avec ou sans contrepartie (y compris, sans limitation, le transfert par la vente, fusion, scission ou toute forme de restructuration).

Titre II.- Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»). Le Conseil de Gérance sera composé de deux catégories de gérants (A et B): les «Gérants de Catégorie A» et les «Gérants de Catégorie B» (ci-après dénommés les «Gérants»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et en conformité avec les termes du présent article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à laquelle le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, la signature conjointe de deux Gérants.

Art. 11. Délégation et mandataire du Gérant unique et du Conseil de Gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat, ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre ou d'autres moyens similaires. Pour éviter tout doute, un Gérant peut représenter un ou plusieurs Gérants. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Quorum et majorité requis lorsque le Conseil de Gérance statue sur des décisions autres que les Décisions Majeures (ainsi que définies dans l'article 12.5 ci-dessous): le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Quorum et la majorité requis lorsque le Conseil de Gérance statue sur des Décisions Majeures: nonobstant l'article 12.4 ci-dessus, les décisions concernant les sujets listés sous l'article 12.6 (les «Décisions Majeures») ne peuvent être adoptées que si au moins deux Gérants de Catégorie B présents ou représentés votent en faveur de telles décisions.

12.6 Au sens de l'article 12.5, les Décisions Majeures comprennent:

(a) La conclusion, l'amendement ou la terminaison de tous accords relatifs aux droits de participations émis ou à émettre par la Société.

(b) La conclusion, l'amendement ou la terminaison de tous accords relatifs à tout financement accordé par des tiers à la Société.

(c) Toute action ou proposition d'action de la Société qui n'est pas conforme, de manière significative, au plan d'activité de la Société.

(d) Toute décision relative aux participations dans d'autres sociétés, y compris, sans limitation, l'acquisition, la détention et la sortie.

(e) L'exercice de tous droits de votes relatifs aux participations dans d'autres sociétés.

(f) Le commencement ou le règlement de toute action judiciaire, procédure arbitrale ou d'autres procédures.

(g) Toute proposition de modifier les statuts de la Société ou la structure du capital ou l'allocation ou l'émission de Parts Sociales supplémentaires (de toute catégorie) ou la modification de tous droits relatifs aux parts sociales de toute catégorie ou la création d'options de souscription ou d'acquisition de parts sociales.

(h) L'émission de toute obligation ou titre de dette (garanti ou non garanti) ou la création de toute hypothèque charge, gage, sûreté ou de tout droit d'un tiers sur tout actif de la Société ou l'octroi de toute garantie ou indemnité ou constitution de sûreté en faveur d'un tiers.

(i) Tout accord de joint venture ou de partnership ou pour l'acquisition de tous ou presque tous les actifs et entreprises de la Société ou l'acquisition par la Société de toute partie du capital social émis ou des actifs et entreprises d'une autre société.

(j) L'approbation, l'adoption ou la modification importante du plan d'opération annuel ou du budget, des comptes audités de la Société, du plan d'activité ou de toute activité en dehors du budget annuel ou du plan d'activité courant au moment respectif.

(k) L'octroi de tout prêt par la Société.

(l) La souscription, le renouvellement ou l'extension de tout emprunt par la Société.

(m) La nomination, la rémunération, la compensation, le transfert et la révocation de tout dirigeant ou employé de la Société et la nomination de tout comité du Conseil de Gérance.

(n) Toute transaction entre la Société et tout Associé.

(o) Toute obligation (y compris l'acquisition et la construction ou la location d'éléments de ses propriétés corporelles ou incorporelles) de la Société qui serait susceptible d'impliquer le paiement par la Société, en espèces ou autrement, de montants supérieurs à 50.000,- EUR dans chaque cas individuel.

(p) Faire, accorder ou permettre toute demande, renonciation, élection ou consentement pour des raisons fiscales.

(q) Toute proposition de fusion ou acquisition, ou scission de la Société ou cessation de son activité ou toute modification importante de l'activité de la Société.

(r) Toute proposition de payer des dividendes, de procéder au rachat ou à la distribution des actifs de la Société à ses associés, en espèces ou dans une autre forme, sur la base du capital ou des revenus.

(s) Toutes limitations ou d'autres conditions susceptibles d'être imposées dans le cadre de la constitution ou de la régulation de la Société et qui pourraient entraver la vente ou le transfert de la Société ou des droits dans la Société.

(t) Tout paiement concernant les conseils, y compris, sans limitation, les conseils juridiques, le paiement des frais de gestion, le paiement des frais d'organisation et d'autres frais à payer aux tiers.

12.7 L'utilisation de la visioconférence et de la conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.8 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valable et valide pour autant qu'elle ait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents aux séances. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés

Art. 13. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.

13.1 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits de vote similaires.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement se tenir sans convocation préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises au cours de réunions qui doivent être convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé peut recevoir le texte de ses décisions à être prises et prendre son vote par écrit.

13.6 Un Associé peut être représenté à une assemblée d'Associés en nommant par écrit, télégramme, telefax, e-mail ou d'autres moyens similaires un représentant qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés les adoptent à l'unanimité. Si les Associés, soit par des résolutions écrites, soit lors de l'assemblée générale des associés, n'arrivent pas à un accord sur les décisions à prendre dans un délai de 14 jours civils, il sera tenu par après une assemblée avec un ordre de jour comprenant tous les points des résolutions écrites ou de l'assemblée générale des associés précédentes sur lesquels un accord n'a pu être réalisé (les «Points Restants»). Si les Associés n'arrivent pas à un accord sur les Points Restants lors de l'assemblée subséquente, chaque Associé aura le droit de proposer aux autres associés une société d'audit, sélectionnée parmi le groupe des «Grands 4» sociétés d'audit, afin de fixer la juste valeur de marché des Parts Sociales de la Société, sur la base des règles pertinentes standard pour une telle évaluation. Si les Associés n'arrivent pas à un accord sur l'identité de l'auditeur dans un délai de 7 jours civils suivant l'assemblée subséquente concernant les Points Restants, l'auditeur sera nommé, à la demande de tout Associé, avec effet obligatoire vis-à-vis de tous les Associés, par le Président de la Chambre des Comptables, Autriche (Kammer der Wirtschaftstreuhänder, Wien, Österreich). L'auditeur nommé par les associés ou par le Président de la Chambre des Comptables, Autriche (Kammer der Wirtschaftstreuhänder, Wien, Österreich) (selon le cas) va fixer la juste valeur de marché des parts sociales de la Société sur la base des règles pertinentes standard pour une telle évaluation et va fixer également, sur la base de cette évaluation, la juste valeur de marché d'une part sociale. Le résultat de l'évaluation aura d'effet obligatoire envers tous les Associés et les coûts de l'évaluation seront supportés par tous les Associés proportionnellement à leurs participations respectives dans la Société. Lors de la réception de résultats de l'évaluation, un Associé peut proposer aux autres Associés de vendre leurs parts sociales dans la Société aux autres Associés et/ou d'acheter les parts sociales des autres Associés de la Société. Chaque Associé peut décider dans sa seule discrétion d'accepter ou non une telle offre.

Titre V.- Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social conformément à la loi.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

15.2 Du bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social.

15.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués. La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI.- Liquidation

Art. 16. Causes de dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

Art. 17. Liquidation.

17.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés conformément aux dispositions légales applicables.

17.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

17.3 Quand la liquidation de la Société est terminée, les actifs de la Société vont être distribués aux Associés en fonction de leur participation dans le capital social de la Société.

17.4 Un Associé Unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, assumant personnellement tous les actifs et passifs, connus ou inconnus de la Société.

Titre VII.- Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit par KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED.

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée Générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, KINGSBRIDGE CAPITAL MANAGEMENT GP LIMITED, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1- Sont nommés Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - en qualité de Gérants de Catégorie A:
 - Christophe Cahuzac, Employé Privé, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Pascal Leclerc, Employé Privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy, France, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - en qualité de Gérants de Catégorie B:
 - Tilo Berlin, Gérant de la Banque, né le 17 novembre 1958 en Autriche, ayant sa résidence à Schliemanstraße 3, 22609 Hamburg, Allemagne,
 - Mathias Hink, Gérant du Fond, né le 12 janvier 1965 à Hamburg, Allemagne, ayant sa résidence au 42 Berkeley Square, London W1J 5AW, Royaume-Uni.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par deux Gérants.

2- Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants lui ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 décembre 2006, vol. 440, fol. 19, case 6. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 27 décembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007017954/242/550.

(070010981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.032.

— STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty second day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), represented by its general partner LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., a limited liability company organized under the laws of Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (United States of America),

hereby represented by Mrs. Cathy Blondel, legal assistant, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 17, 2006.

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party acting in the above stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the Articles of Incorporation.

The Company has been initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 3. Object. The Company shall use the proceeds of the Debt Instruments and/or the Equity to invest, directly or indirectly, in real estate properties which comply with the Acquisition Criteria and the Diversification Rules and, in

connection with the foregoing, the Company may acquire and hold intellectual property rights or any other movable or immovable assets of any kind.

The object of the Company comprises the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in German undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings, provided such undertakings invest in real estate in Germany in accordance with the Acquisition Criteria and in the Diversification Rules.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes, subject to the Gearing Policy.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration of six (6) years ending on November 21, 2012 unless otherwise extended by the shareholder. This period may be extended by decision of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be. Any such meeting of shareholders shall be held in accordance with the quorum and majority requirements set out for any amendment of the Company's Articles of Incorporation and in accordance with article 19, first paragraph, of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) Shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Notwithstanding the foregoing, shares in the Company may not be transferred to persons, other than Other Vehicles without the consent of the Limited Partners.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private agreement. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Notwithstanding the foregoing, Shares in the Company may not be issued to persons, other than the Partnership or Other Vehicles, without the consent of Limited Partners holding seventy-five (75%) per cent of Total Partnership Commitments.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Board of managers

Art. 9. Manager(s). The Company will be managed and administered by one (1) or more managers which, if their number is two (2) and more, may form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») who need not be shareholders themselves (such managers and/or members of the Board of Managers being hereafter referred to as the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election, but they may be

removed at any time with or without cause, without penalty or cost to the Company, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, adopted in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be convened in Luxembourg.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of the meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers. Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided however that, in addition to Managers' approval, shareholders' consent is required for the matters listed in article 17 of these Articles of Incorporation.

The Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, shall in particular be responsible for the following major business decisions:

- (i) binding the Company for any other actions than where the Asset Manager holds delegated authorities;
- (ii) the review and approval of financings, sales and acquisitions;
- (iii) the review and approval of individual Asset Business Plans; and
- (iv) the review and approval of any material variations to the portfolio or Asset Business Plans.

All powers not expressly reserved by law or by article 17 of the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Manager(s) or the Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons chosen by it, but will remain responsible for the acts/omissions of such persons.

The Company is responsible for the payment of the Advisory Expenses and the Other Expenses. The subsidiaries of the Company are responsible for the payment of their respective Asset Management Expenses.

Art. 14. Conflict of Interests and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm, provided such contract or transaction is on an arms' length basis.

The Company will indemnify the Company's managers and shareholders, the Advisor (if any) and their respective affiliates (including their managers, officers, employees and agents) (an «Indemnified Person») against liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by them or threatened against them by reason of their activities on behalf of the Company to the extent such liabilities, costs and expenses do not arise as a result of the

Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or willful default. Each Indemnified Person will not be liable to the Company for any liabilities, losses, damages, costs and expenses, including reasonable legal fees, incurred by reason of their activities on behalf of the Company except where such liabilities, costs and expenses arise as a result of the Indemnified Person's negligence, bad faith, fraud or willful default.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the signature of one (1) Manager or by the single or joint signatures of one or several person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or the Board of Managers, within the limits of such power.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of more than one shareholder but no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) or the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen Business Days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail or deliver it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s) or by the Board of Managers, subsidiary, by the auditor or, more subsidiary, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with applicable law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram another person as his proxy provided such proxy is also a shareholder.

Art. 17. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) or the Board of Managers by applicable law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting, which must be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday in April at 9.00 a.m.

If such day is not a Luxembourg business day, the meeting will be held on the next following Luxembourg business day.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of the holder(s) of the Shares representing in the aggregate at least three quarters (3/4) of the capital.

Except as otherwise required by applicable law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year - Adoption of financial statements. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

At the end of each financial year, the Company's accounts shall be closed, the Manager(s) or the Board of Managers shall draw up an inventory of Company's assets and liabilities and a balance sheet and profit and loss account for the Company, in accordance with applicable law.

The balance sheet and the profit and loss account shall be submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 21. Reports. The Manager(s) or the Board of Managers shall, on an annual basis (at the latest with the Company's financial statements), submit a strategy reviews business plan (the «Portfolio Strategy and Business Plan») drawn up by

the Advisor, which reflects on a consolidated basis the individual asset business plans to be prepared by the Asset Manager (the «Asset Business Plans»).

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated to the reserve required by applicable law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) or the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) or the Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or, subject to article 17, by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law, Definitions

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and other provisions of applicable law.

Art. 25. Definitions.

Acquisition Criteria: the investment policy of the Company will be to acquire properties in Germany, either individually or via portfolio purchases which fulfill the following criteria:

(i) Return. The general expected pre-tax internal rate of return («IRR») is of twelve percent (12%) or greater.

(ii) Type of investments. Properties will be of a commercial nature such as offices, retail, leisure, industrial, Gewerbe-parks (business parks with light industrial use) or, to a minor extent, residential (if ancillary). The properties will be focused on offices with no particular restriction criteria, such as regarding their locations or their qualities. Any investment higher than twenty percent (20%) in a single property up to thirty percent (30%) shall be subject to consultation with and approval of the Advisory Board.

(iii) SPVs. The Company will acquire and hold interests in individual properties directly or indirectly, through joint ventures or special purpose Luxembourg and German vehicles («SPVs») in which the properties are already or will be held.

(iv) Developments. The Company may make limited investments in speculative developments (no more than twenty-five percent (25%) of total assets upon full investment) in selected markets such as Munich and Hamburg.

Advisor: means such person as may be appointed from time to time by the Company as the Company's Advisor and who shall provide services to the Company as described in article 13 of the Articles of Incorporation.

Advisory Board: means the board of advisers to the Partnership established in accordance with the Partnership Agreement;

Advisory Expenses: any fees payable by the Company to the Advisor.

Asset Business Plans: has the meaning ascribed thereto in article 21.

Asset Management Expenses: any fees payable by a subsidiary of the Company to the Asset Manager.

Asset Manager means such person as may be appointed from time to time by a subsidiary of the Company as the subsidiary's Asset Manager and who shall provide services to the subsidiary.

Articles of Incorporation: the present restated articles of incorporation of the Company as they may be restated or amended from time to time.

Board of Managers: has the meaning ascribed thereto in article 9.

Business Day: means a day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg, Germany and the United Kingdom;

Commitments: means any commitment of limited partners to invest in the Partnership pursuant to the Partnership Agreement.

Commitment Period: the period during which limited partners in the Partnership have Commitments outstanding under the Partnership Agreement and ending, at the latest on October 21, 2006 save for an additional three hundred

sixty (360) day execution period in regard of the completion or following-on of investments including the expenses and liabilities of the Partnership.

Company: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Debt Instruments: subordinated loans, interest free loans and/or convertible loans, which may take the form of loans, bonds and/or preferred equity certificates, whether convertible or not, interest bearing or interest free, made available (if any) to the Company by a shareholder.

Diversification Rules: the rules pursuant to which the Company will invest no more than twenty percent (20%) of the aggregate Commitments in a single investment (taking into account loans, borrowings and guarantees), provided that the Company, subject to consultation with and approval of the Advisory Board, may invest up to thirty percent (30%) of the aggregate Commitments in a single investment (taking into account loans, borrowings and guarantees) where it is intended to return capital initially invested in such investment to the Partnership through securitisation, syndication or other refinancing so as to fall within the threshold of twenty percent (20%) of the aggregate Commitments within twelve (12) months of the date of the relevant investment, without prejudice however to the Company being allowed to exceed the limits set out above, (a) at any time during the Commitment Period and (b) after the Commitment Period, to the extent that, after having undertaken good faith attempts to dispose or to syndicate investments, the Manager(s) or the Board of Managers, as the case may be, do not think that it would be in the best interests of the Company to do so.

Equity: the aggregate amount of the equity, including share premium (if any), contributed for the issuance of Shares.

Gearing Policy: the policy pursuant to which the Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may on an aggregate basis borrow up to a maximum level only of seventy-five percent (75%) loan to value (although leverage in relation to a single underlying asset may be up to eighty-five percent (85%) loan to value) of the underlying assets of the Partnership and its subsidiaries; subject to the foregoing, a different level of gearing may be applied to the financing of an individual asset, such financing on an individual asset basis being consequently not subject to maximum loan to value restrictions. However, the Partnership and its subsidiaries (including the Company and its subsidiaries) may arrange for borrowing facilities at the Company's and its subsidiaries level and utilize cross collateralisation to reduce debt costs and/or improve flexibility. Debt will be on a non-recourse basis to the Partnership in all circumstances.

General Partner: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH G.P., LLC.

Limited Partner: means any person who following execution of appropriate subscription documents subscribes for Limited Partnership Interests (as defined in the Partnership Agreement) in the Partnership.

Managers: has the meaning ascribed thereto in article 9.

Other Expenses: all expenses of the Company (other than the Advisory Expenses and the Asset Management Expenses) such as (i) out-of-pocket expenses related to transactions (whether or not completed) (unless paid for by the portfolio investment or a third party) involving the acquisition, ownership, financing, refinancing, hedging, sale or other disposal of investments, (ii) taxes, fees and expenses of auditors and legal, financial and other professional advisers and independent consultants, expenses of meetings of the investors, insurance, litigation or arbitration expenses, expenses associated with the preparation and distribution of reports to investors, travel expenses and any extraordinary expenses, (unless paid for by the portfolio investment) (iii) reasonable set up costs, (iv) broken deal expenses to the extent neither paid for by the portfolio investment nor compensated by any closing, break, syndication, transaction or investment advisory fees paid by any third party to the Company, the Advisor or any of their associates in connection with the Company's portfolio investments or its un consummated transactions and (v) travel costs, fees and other out-of-pocket expenses incurred by the Advisor and the Asset Manager in the performance of their duties (excluding day-to-day general overheads such as compensation of their employees and rent).

Other Vehicles: means any other partnership, trust, body corporate (other than, for the avoidance of doubt, the Company or any of its subsidiaries) or other entity which is established on substantially the same commercial terms as the Partnership (other than, in particular, in respect of (i) the currency in which undrawn Commitments shall be advanced by Limited Partners, (ii) the currency of cash distributions, and (iii) any particular tax or regulatory matters addressing issues specific to an investor in such Other Vehicle) and becomes a party to an Inter-Vehicle Agreement (as defined in the Partnership Agreement);

Partnership: means LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P.

Partnership Agreement: means the amended and restated limited partnership agreement constituting the Partnership.

Portfolio Strategy and Business Plan: has the meaning ascribed thereto in article 21.

Share: means any share issued by the Company.

Total Partnership Commitments: means the Total Commitments (as defined in the Partnership Agreement) of the Limited Partners from time to time.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of Shares	Amount paid-in (EUR)
LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P. prenamed	12,500.-	500	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1 The number of Managers is set at three (3):

(a) Ms. Stéphanie Duval, manager, with professional residence at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Manager for an indefinite period; and

(b) Mr. Laurent Bélik, manager, with professional residence at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as Manager for an indefinite period; and

(c) Mr. Martin Pollard, manager, with professional residence at 33 Cavendish Square, London W1A 2NF (United Kingdom), is appointed as Manager for an indefinite period.

2 The registered office of the Company is set at 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., une société en commandite organisée sous les lois anglaises, ayant son siège social au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Grande-Bretagne), représentée par son associé commandité LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH GP, L.L.C., une société à responsabilité limitée organisée sous les lois du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (Etats-Unis d'Amérique),

représentée par Madame Cathy Blondel, juriste demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 17 novembre 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il déclare constituer:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché e Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les Statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des Parts Sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de Parts Sociales ou de création de Parts Sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Luxembourg par décision du ou des Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société utilisera le produit des Instruments de Dettes et/ou du Capital pour investir, directement ou indirectement, dans des immeubles tout en se conformant aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification et, en relation avec ce qui précède, la Société peut acquérir et détenir des droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

L'objet de la Société comprend l'acquisition et la détention de participations dans des entreprises au Luxembourg et/ou en Allemagne, ainsi que l'administration, le développement et la gestion de telles participations, pourvu que ces entreprises investissent dans des immeubles en Allemagne conformément aux Critères d'Acquisition et aux Règles de Diversification.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations, sous réserve de la Politique d'Endettement.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée de six (6) ans prenant fin au 21 novembre 2012 sauf étendue par l'associé. Cette période peut être prolongée par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas. Une telle assemblée des associés se tiendra conformément aux conditions de quorum et de majorité requises pour toute modification des Statuts et conformément à l'article 19, premier alinéa, des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) Parts Sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et chaque Part Sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque Part Sociale confère à son propriétaire des droits égaux sur les bénéfices et valeurs de la Société et un droit de vote aux assemblées générales des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés selon le cas.

Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun, nommé parmi eux ou pas.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres lorsque la Société comporte un associé unique.

Les Parts Sociales peuvent être transférés librement parmi les associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent seulement être transférés à des non-associés avec l'autorisation de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Nonobstant ce qui précède, les Parts Sociales de la Société ne peuvent être transférées à d'autres personnes, autre que les Autres Véhicules, sans le consentement des Associés Commanditaires.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Nonobstant ce qui précède, aucune Part Sociale de la Société ne peut être émise à des personnes, autre que la Société en Commandite ou les Autres Véhicules, sans le consentement des Associés Commanditaires détenant soixante-quinze (75%) pour cent des Engagements Totaux de la Société en Commandite.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérants, Conseil de gérance

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un (1) gérant ou plus qui, pour autant que leur nombre soit égal ou supérieur à deux (2), peuvent former un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»), eux-mêmes associés ou non (lesdits gérants et/ou les membres du Conseil de Gérance étant désignés ci-après comme les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, sans pénalité ou coût à la Société, par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance, s'il en existe un, choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance (s'il y en a un), mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées un autre président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à discuter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs des Gérants ou du Conseil de Gérance. Chaque Gérant individuellement ou, s'il en existe un, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges afin d'agir en toute circonstance au nom de la Société et pour accomplir et approuver tout acte et toute transaction en conformité avec l'objet social de la Société, à moins que, outre l'approbation des Gérants, le consentement du/des associé(s) ne soit requis pour les affaires visées à l'article 17 de ces Statuts.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut/peuvent en particulier être responsable(s) pour les décisions importantes suivantes:

(i) lier la Société pour tout acte autre que celui pour lequel le Gérant d'Actifs agirait sur base d'une délégation de pouvoirs;

(ii) l'examen et l'approbation des financements, des ventes et acquisitions;

(iii) l'examen et l'approbation des Plans d'Activité des Actifs; et

(iv) l'examen et l'approbation de toutes modifications du portefeuille ou des Plans d'Activité des Actifs.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par l'article 17 des Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence des Gérants ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Les Gérants ou le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix, mais doivent demeurer responsables des actes et/ou omissions de ces personnes.

La Société est responsable du paiement des Dépenses Consultatives et des Autres Dépenses. Les filiales de la Société sont responsables du paiement de leurs Dépenses de Gestion d'Actifs.

Art. 14. Conflit d'Intérêts et Indemnisation. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé, sous réserve que le contrat ou la transaction soit basée sur les conditions normales de marché.

La société indemniserà les associés et les gérants de la Société, le Conseiller (s'il y en a un) et leur affiliés respectifs (y compris leurs gérants, fondés de pouvoirs, employés et agents) (une «Personne Indemnisée») contre les responsabilités, les pertes, les dommages, les coûts et les dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés par ces derniers ou menacés à leur encontre en raison de leurs activités pour le compte de la société dans la mesure où ces responsabilités, coûts et dépenses ne sont pas le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée. Aucune Personne Indemnisée ne sera tenue responsable à l'encontre de la Société pour toutes responsabilités, pertes, dommages, coûts et dépenses, y compris les honoraires juridiques raisonnables, engagés en raison de leurs activités pour le compte de la Société sauf si lesdites responsabilités, coûts et dépenses sont le résultat de la négligence, de la mauvaise foi, de la fraude ou d'une omission intentionnelle de la Personne Indemnisée.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature d'un (1) Gérant ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou plusieurs personnes ou plus à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le/les Gérant(s) ou par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants ou par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze Jours Ouvrables suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit et de l'envoyer ou de le délivrer à la Société.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par les Gérants ou par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi applicable indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, ce mandataire étant aussi un associé.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble du corps des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés aux Gérants ou au Conseil de Gérance en vertu de la loi applicable ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le dernier lundi du mois d'avril à 9.00 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par l'effet des présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par le détenteur ou une majorité de détenteurs des Parts Sociales représentant au total au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Sauf disposition contraire de la loi applicable ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque Part Sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale - Approbation des comptes annuels. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou le Conseil de Gérance dressent un inventaire des biens et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 21. Rapports. Les Gérants ou le Conseil de Gérance sur une base annuelle (au plus tard avec les états financiers de la Société) soumettra/soumettront un plan d'activité et de stratégie (le «Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille») dressé par le Conseiller, qui reflète sur une base consolidée le Plan d'Activité des Actifs particuliers préparé par le Gérant d'Actif (le «Plan d'Activité des Actifs»).

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année sociale ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le(s) Gérant(s) ou le Conseil peu(ven)t procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il(s) déterminera(ont) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, sous réserve de l'article 17, par une décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par les associés qui déterminera(ont) leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable, Définitions

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et aux autres dispositions de la loi applicable.

Art. 25. Définitions.

Critères d'acquisition: la politique d'investissement de la Société consiste à acquérir des immeubles en Allemagne, soit séparément, soit par achat de portefeuille qui remplissent généralement mais pas nécessairement, les critères suivants:

(i) Revenu. Le taux de rendement interne escompté avant-impôts («TIR») est de douze pour cent (12%) ou plus.

(ii) Types d'investissements. Les immeubles seront de nature commerciale tels que des bureaux, des centres de vente ou de loisirs, des centres industriels, Gewerbeparks (zones d'activité pour industrie légère) ou, dans une certaine mesure, de nature résidentielle (toujours à titre accessoire). Les immeubles porteront essentiellement sur des bureaux sans critère restrictif particulier, tel que leur localisation ou leur qualité. Tout investissement au-delà de vingt pour cent (20%) dans une seule propriété et jusqu'à trente pour cent (30%) devra être sujette à la consultation et l'approbation du Comité Consultatif.

(iii) SPVs. La Société va acquérir ou détenir des intérêts dans des immeubles individuels, directement ou indirectement, au travers de joint ventures ou de véhicules particuliers luxembourgeois ou allemands, dans lesquels les immeubles sont déjà ou seront détenus.

(iv) Développements. La Société peut faire des investissements limités dans des développements de nature spéculative (pas plus que vingt-cinq pour cent (25%) de la valeur totale de l'investissement entier) dans des marchés choisis tel que Munich et Hambourg.

Conseiller: signifie la personne qui peut être nommée de temps à autre par la Société en tant que Conseiller de la Société et qui fournira des services à la Société tels que décrits à l'article 13 des Statuts.

Comité Consultatif: signifie le comité consultatif de la Société en Commandite constituée selon les Statuts de la Société en Commandite.

Dépenses Consultatives: tous frais payables par la Société au Conseiller.

Plan d'Activité des Actifs: a la signification décrite à l'article 21.

Dépenses de Gestion d'Actifs: tous frais payables par une filiale de la Société au Gérant d'Actifs.

Gérant d'Actifs: signifie la personne qui peut être nommée de temps à autre par une filiale de la Société en tant que Gérant d'Actifs de la filiale et qui fournira des services à la filiale.

Statuts: les présents statuts de la Société tels qu'ils peuvent être refondus ou modifiés de temps à autre.

Conseil de Gérance: a la signification décrite à l'article 9.

Jour Ouvrable: signifie un jour (autre que le samedi ou le dimanche) durant lequel les banques sont ouvertes pour les affaires au Luxembourg, en Allemagne et en Grande-Bretagne.

Engagements: signifie tout engagement d'un associé commanditaire d'investir dans la Société en Commandite suivant les Statuts de la Société en Commandite.

Période d'Engagement: la période durant laquelle des associés commanditaires de la Société en Commandite ont des Engagements en cours dans les Statuts de la Société en Commandite et se terminant au plus tard au 21 août 2006 en conservant une période supplémentaire de trois cent soixante (360) jours pour l'achèvement ou le suivi des investissements y compris le paiement des dépenses et obligations de la Société en Commandite.

Société: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH 2 LUXEMBOURG, S.à r.l.

Instruments de Dette: les prêts subordonnés, les prêts sans intérêt et les prêts convertibles, qui peuvent prendre la forme de prêts, d'obligations et/ou de certificats de participation préférentielle, convertibles ou non, portant intérêt ou non, mis éventuellement à disposition de la Société par un associé.

Règles de Diversification: les règles suivant lesquelles la Société n'investit pas plus de vingt pour cent (20%) des Engagements totaux dans un seul investissement (prenant en compte les prêts, les emprunts et les garanties), pourvu que la Société, sous réserve de la consultation et l'approbation du Comité Consultatif, puisse investir jusqu'à trente pour cent (30%) des Engagements totaux dans un seul investissement (prenant en compte les prêts, les emprunts et les garanties) lorsqu'il est envisagé de retourner le capital investi à l'origine dans ledit investissement à la Société en Commandite par le biais d'une titrisation, d'une syndication ou d'autres refinancements afin de le descendre en-dessous du seuil de vingt pour cent (20%) des Engagements totaux endéans les douze (12) mois de la date de l'investissement concerné, sans préjudice néanmoins pour la Société de pouvoir dépasser les limites exposées ci-dessous, (a) à tout moment durant la Période d'Engagement et (b) après la Période d'Engagement, dans la mesure où, après avoir entrepris des tentatives de bonne foi de céder ou de syndiquer des investissements, le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, selon le cas, estime (nt) qu'il serait dans le meilleur intérêt de la Société de procéder de la sorte.

Capital: le montant total de capital, y compris la prime d'émission (s'il y en a), apporté pour l'émission de Parts Sociales.

Politique d'endettement: la politique suivant laquelle la Société en Commandite et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent sur une base globale emprunter à concurrence d'un niveau maximum seulement de soixante quinze pour cent (75%) de la valeur des actifs sous-jacents de la Société en Commandite et de ses filiales (bien que le niveau d'endettement concernant un actif sous-jacent peut aller au-delà de quatre-vingt-cinq (85%) pour cent de sa valeur); sous réserve de ce qui précède, un niveau différent d'endettement peut être appliqué au financement d'un actif particulier, ledit financement n'étant alors pas sujet à des limitations d'endettement par rapport à la valeur du sous-jacent. Cependant, la Société en Commandite et ses filiales (y compris la Société et ses filiales) peuvent emprunter au niveau de la Société et de ses filiales et mutualiser les risques afin de réduire les coûts de l'endettement et/ou améliorer la flexibilité. La dette sera en toutes circonstances sur une base de non-recours vis-à-vis de la Société en Commandite.

Associé Commandité: LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH G.P., LLC.

Associé Commanditaire: signifie toute personne qui suivant la signature des documents de souscription souscrit pour les intérêts des Associés Commanditaires (tel qu'il est défini dans les Statuts de Société en Commandite) de la Société en Commandite.

Gérants: a la signification décrite à l'article 9.

Autres Dépenses: toutes les dépenses de la Société, autres que les Dépenses Consultatives, les Dépenses de Gestion d'Actifs, telles que (i) des dépenses afférant à des transactions (qu'elles soient ou non complétées) (à moins qu'elles ne soient payées par le portefeuille d'investissements ou un tiers), impliquant l'acquisition, la détention, le financement, le refinancement, la couverture d'actifs, la vente ou autre cession d'investissements, (ii) des impôts, des frais et dépenses des réviseurs, des conseillers professionnels, juridiques, financiers ou autres et des consultants indépendants, des dépenses des réunions des investisseurs, des dépenses en matière d'assurances, de contentieux ou d'arbitrages, des dépenses liées à la préparation et à la distribution des rapports aux investisseurs, des dépenses de voyage et toutes dépenses extraordinaires, (à moins qu'elles ne soient payées par le portefeuille d'investissement) (iii) les frais raisonnables d'établissement et (iv) les dépenses de rupture d'opérations dans la mesure où elles ne sont ni payées par le portefeuille d'investissements ni compensées par des frais de réalisation, de rupture, de syndication, de transaction ou de conseil d'investissement payés par un tiers à la Société, au Conseiller ou un de ses associés en relation avec les investissements en portefeuille de la Société ou leurs transactions non-consommées et (v) les dépenses de voyage, frais et autres dépenses effectuées par le Conseiller et le Gérant d'Actifs dans l'accomplissement de leurs tâches (à l'exception des frais généraux quotidiens tel que l'indemnisation et les loyers de leurs employés).

Autres Véhicules: signifie tout autre société en commandite, trust, personne morale (autre que, pour écarter toute incertitude, la Société ou tout autre de ses filiales) ou autre entité qui est constituée substantiellement sur les mêmes termes commerciaux que la Société en Commandite (sauf, en particulier, en ce qui concerne (i) la devise dans laquelle

les Engagements non appelés devront être avancés par les Associés Commandités, (ii) la devise de distributions en espèces, et (iii) tous aspects fiscaux ou légaux reflétant des aspects particuliers à d'Autres Véhicules) et devient une partie à un «Inter-Vehicle Agreement» (comme il est défini dans les Statuts de la Société en Commandite).

Société en Commandite: signifie LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P.

Statuts de la Société en Commandite: signifie les statuts modifiés et refondus de la société en commandite constituant la Société en Commandite.

Plan d'Activité et de Stratégie du Portefeuille: a la signification décrite à l'article 21.

Part Sociale: signifie une Part Sociale émise par la Société.

Engagements Totaux de la Société en Commandite: signifie les Engagements Totaux (tel qu'il est défini dans les Statuts de la Société en Commandite) des Associés Commanditaires le cas échéant.

Souscription et paiement

Les Statuts de la Société ayant été arrêté par le comparant, celui-ci a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital Souscrit (EUR)	Nombre de Parts Sociales	Montant (EUR)
LaSalle GERMAN INCOME AND GROWTH L.P., précitée	12.500,-	500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant, qui établit que les conditions fournies par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi modifié, a été observé.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution seront estimés à environ mille sept cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution de la Société et prend fin le dernier jour de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le nombre de Gérants est fixé à trois (3):

(a) Madame Stéphanie Duval, gérant, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée pour une période indéterminée; et

(b) Monsieur Laurent Belik, gérant, demeurant professionnellement au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé pour une période indéterminée; et

(c) Monsieur Martin Pollard, gérant, demeurant professionnellement au 33 Cavendish Square, Londres W1A 2NF (Grande-Bretagne), est nommé pour une période indéterminée.

2. Le siège social de la Société est fixé au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Blondel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 novembre 2006, vol. 909, fol. 10, case 10. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 6 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007001865/239/696.

(060133522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Aberdeen Property Nordic Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 108.850.

Constituée par-devant M^e Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 24 juin 2005, acte publié au Mémorial c numéro 1191 du 11 novembre 2005.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2007012609/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00241. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Fideuram Fund, Fonds Commun de Placement.

Suivant l'article 13 (1) de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif:

Les modifications au règlement de gestion de FIDEURAM FUND au 2 janvier 2007 ont été déposées au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.
FIDEURAM GESTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012610/275/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00525. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Preinvestment Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 75.481.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 28 septembre 2006 que:

- Le siège social et l'établissement principal de la société a été transféré de 57, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg à 10, rue Adames L-1114 Luxembourg;

- Maître Charles Duro, Maître Marianne Goebel et Maître Lydie Lorang, tous trois avocats, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle ont été élus aux fonctions d'administrateurs de la société, en remplacement de Monsieur Joseph Treis, Madame Diane Sauerwein et Madame Christiane Schreiber, tous trois démissionnaires.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

- La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE S.A., ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim a été élue aux fonctions de Commissaire aux Comptes de la société, en remplacement de la société LUX AUDIT S.A., démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007017899/317/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

A.L. Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 260, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 95.886.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal d'une décision de l'associé unique du 1^{er} octobre 2006 que Monsieur Denis De Gendt né le 4 février 1960 à Bruxelles (Belgique) et demeurant à L-1229 Luxembourg, 4, rue Bender, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2006.

Signature

L'associé unique

Référence de publication: 2007013852/2738/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2006, réf. LSO-BW02469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Vilain XIV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 123.525.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INDEPENDENT TRUSTEE COMPANY LIMITED, a limited liability company under the laws of Ireland, having its registered office at Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, Ireland, registered with the Companies Registration Office (Ireland) under number 214999, acting as trustee.

Here represented by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the «Articles») of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I- Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by the laws pertaining to such an entity, especially the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the «Law»), as well as by the present Articles (the «Company»).

Art. 2. Name. The Company's name is VILAIN XIV.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Title II- Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 550,000.- (five hundred fifty thousand Euros) divided into 5,500 (five thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall be able to redeem its own shares, in the framework of a decrease of its subscribed capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

- The redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

- The redemption shall be carried out by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital;

- The redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

Title III- Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, vidéoconférence, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present who voted and did not abstain.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV- Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the third Friday of June or on the following day if such day is a public holiday.

Title V- Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1 and ends on December 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on December 31, 2006.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire(s) aux comptes) who need not to be shareholder, and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 5,500 (five thousand five hundred) shares representing the entire share capital of the Company have been entirely subscribed and fully paid up in cash as follows:

- 2,750 (two thousand seven hundred fifty) shares by INDEPENDENT TRUSTEE COMPANY LIMITED, named above, acting as trustee of the John McPeake Pension Trust, Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, Ireland

- 2,750 (two thousand seven hundred fifty) shares by INDEPENDENT TRUSTEE COMPANY LIMITED, named above, acting as trustee of the Kevin Beary Pension Trust, Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, Ireland

therefore the amount of EUR 550,000.- (five hundred fifty thousand Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seven thousand and five hundred Euros.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

- 1) - Mr John Mark Mc Peake, residing at 6 Greendale Road, Blackbanks, Raheny, Dublin 5, Ireland, and
- Mr Kevin Beary, residing at 183 Seafield Road, East, Clontarf, Dublin 3, Ireland,
are each appointed as managers for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INDEPENDENT TRUSTEE COMPANY LIMITED, une société à responsabilité de droit irlandais, dont le siège social est établi à Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office (Ireland) sous le numéro 214999, agissant en qualité de trustee;

représenté par Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit applicable à ce type de sociétés et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est VILAIN XIV.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est de détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir, et de prendre directement ou indirectement des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sûreté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société n'exerce pas directement d'activité industrielle et ne tient pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la Société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II- Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros), divisé en 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

- Le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tel que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

- Le rachat est décidé par une résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société;

- Les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

Titre III- Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance devront se tenir à Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composé de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la moitié au moins des gérants présents ou représentés qui se sont exprimés et ne se sont pas abstenus.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensemble constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV- Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu, par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième vendredi du mois de juin ou le lendemain si ce jour est férié.

Titre V- Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se termine le 31 décembre 2006.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non, nommé(s) jusqu'à la date de l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI- Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 5.500 (cinq mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite et a été intégralement libérée en numéraire comme suit:

- 2.750 (deux mille sept cent cinquante) parts par INDEPENDENT TRUSTEE COMPANY LIMITED, prénommé, agissant en qualité de trustee du John McPeake Pension Trust, Harmony Court, Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, Irlande, et
- 2.750 (deux mille sept cent cinquante) parts par INDEPENDENT TRUSTEE COMPANY LIMITED, prénommé, agissant en qualité de trustee du Kevin Beary Pension Trust, Harmony Court, Harmony Row, Dublin 2, Irlande.

Par conséquent, le montant de EUR 550.000,- (cinq cent cinquante mille euros) est donc à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement évalué à sept mille cinq cents euros.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

- 1) - M. John Mark Mc Peake, résidant au 6 Greendale Road, East, Clontarf, Dublin 3, Irlande, et
- M. Kevin Beary, résidant au 183 Seafield Road, East, Clontarf, Dublin 3, Irlande,
sont nommés gérants pour une période indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Hees, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 26 octobre 2006, vol. 438, fol. 61, case 11. — Reçu 5.500 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 novembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007017956/242/423.

(070010899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2007.

Nomina S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 99.157,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.409.

Le bilan au 31 décembre 1998 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour la société

NOMINA S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013853/2580/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00336. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Zinnia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 42.340.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire
tenue au siège social en date du 28 novembre 2006*

1. Les démissions de Messieurs Luigi Banci et Mohammed Kara de leurs postes d'administrateurs sont acceptées.

2. Monsieur Luca Porciani, consultant, né le 2 mars 1958, à Pistoia (Italie), et résident Via del Risorgimento n. 275, Monsummano Terme (Italie), et Monsieur Régis Donati, expert comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés administrateurs de la société en leur remplacement. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2009

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZINNIA S.A.

A. De Bernardi / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007013855/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060142699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

E.C. Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 30.397.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 24 novembre 2006 ainsi que du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue à cette même date que les mandats des administrateurs sortants, M. Fernand Heim également nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, Mme Geneviève Blauen-Arendt et M. Gérard Muller, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes STENHAM S.à r.l. (anciennement STENGEST S.à r.l.), avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017694/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Entreprise de Constructions Costantini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.

R.C.S. Luxembourg B 28.279.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 27 décembre 2006.

Pour ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS COSTANTINI S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007013858/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX06912. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060141979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Fondation Nationale de la Résistance, Etablissement d'Utilité Publique.

R.C.S. Luxembourg G 175.

Conformément aux dispositions des statuts de la FONDATION NATIONALE DE LA RESISTANCE (FONARES) et notamment de l'article 5 de ses statuts, le Conseil d'Administration se composera, pour la période du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2008, des membres suivants:

1. Monsieur Jean-Claude Juncker, Premier Ministre, Ministre d'Etat, Hôtel de Bourgogne, L-2910 Luxembourg
2. Madame Eleonore Jeitz-Less, 20, boulevard John F. Kennedy, L-4930 Bascharage, Déléguée du Comité directeur pour le SOUVENIR DE LA RESISTANCE
3. Madame Mady Moysse-Jacob, 45, rue Siggy vu Lëtzeburg, L-1933 Luxembourg, Déléguée du Comité directeur pour le SOUVENIR DE LA RESISTANCE
4. Monsieur Jean Majerus, ingénieur commercial e.r., 98, rue de Muhlenbach, L-2168 Luxembourg, Délégué du Comité directeur pour le SOUVENIR DE LA RESISTANCE
5. Monsieur Guy Dockendorf, Premier Conseiller de Gouvernement, 61, promenade de la Sûre, L-9283 Diekirch, Délégué du Ministre de la Culture
6. Monsieur Paul Dostert, Directeur du CDRR, 18, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Délégué de la L.P.P.D.
7. Madame Adrienne Jacoby, employée privée e.r., 46, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Déléguée de la L.P.P.D.
8. Monsieur Claude Pescatore, directeur ARBED e.r., 1, um Kinert, L-5334 Moutfort, Délégué de l'UNIO'N
9. Madame Josette Pescatore-Barthel, 2, um Kinert, L-5334 Moutfort, Déléguée de l'UNIO'N
10. Madame Isabelle Schlessler, conseillère Luxinnovation, 14, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Déléguée des Femmes concentrationnaires et Prisonnières politiques
11. Monsieur Nicolas Koob, employé communal e.r., 28, rue de la gare, L-5540 Remich, Délégué de l'ASSOCIATION DES DEPORTES POLITIQUES
12. Monsieur Raymond Schmit, conducteur-inspecteur 1^{er} en rang e.r., 11c, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Délégué de l'AMICALE LVL
13. Monsieur Guy Diederich, employé CFL, maison 41A, L-9775 Weicherdange, Délégué de la FRATERNELLE DE LA BRIGADE PIRON
14. Monsieur Camille Faha, employé ARBED e.r., 19, route de Mondercange, L- 4247 Esch-sur-Alzette, Délégué des Combattants Volontaires luxembourgeois de la Résistance française
15. Monsieur Francis Theis, employé de banque, 16, rue des champs, L-8285 Kehlen, Délégué du GROUPEMENT INDEPENDANT DES MAQUISARDS LUXEMBOURGEOIS

Luxembourg, le 2 mars 2006.

G. Dockendorf / P. Dostert

Secrétaire / Vice-président

Référence de publication: 2007018172/1637/40.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09809. - Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060142556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.294.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 24 octobre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 24 octobre 2006, MITCO GERMANY HOLDINGS, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg a transféré ses parts sociales comme suit:

- 949 parts sociales à la société RESOLUTION LUXEMBOURG SCA, une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg,

- 51 parts sociales à la société Cor2., GmbH & CO K.G., une société régie par le droit allemand, ayant son siège social à FBC Frankfurter Buro Center, Mainzer Landstrasse 46, 60325, Frankfurt am Main, Germany.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

V. Ingelbrecht / H.-P. Schut

Référence de publication: 2007013888/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02344. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060135520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Ocean Stream Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.738.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Pour OCEAN STREAM HOLDING S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007013890/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01057. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060135498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Bruin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 112.928.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 10 janvier 2007

1) Le siège social de la société a été transféré du 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, au 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg.

2) La démission de Monsieur Godfrey Abel a été acceptée.

3) Monsieur Johan Dejans, employé privé, résidant professionnellement au 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, né le 17 novembre 1966 à Aarschot (Belgique), a été nommé gérant de la société, pour une période illimitée.

Pour BRUIN I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017897/1649/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06048. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Valexpert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 79.318.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007013894/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX02125. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060135200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007013930/6837/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07641. - Reçu 181 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

Equity Trust Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 93.519.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EQUITY TRUST CO. (LUXEMBOURG) S.A.

D. McCabe

Risk Manager & Compliance Officer

Référence de publication: 2007013931/6837/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, réf. LSO-BX07639. - Reçu 179 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060143049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2006.

S.E.P.I.A. S.A. - Société Européenne de Participation Industrielle et Agricole, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 37.978.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 décembre 2006 que:

les mandats des administrateurs sortants:

- M. Emmanuel Savary de Beauregard, employé de banque, demeurant au 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg,

- M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- M. Fernand Heim, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

et le mandat du commissaire aux comptes sortant:

- M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans, de telle sorte qu'ils viendront tous à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017134/521/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06117. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Ribera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 107.696.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2101 du 29 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007017305/230/12.

(070010542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Telf Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 80.221.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 décembre 2006 que:

- la cooptation de Mme Geneviève Blauen-Arendt au poste d'administrateur en date du 6 novembre 2006, en remplacement de M. Stanislav Kondrashov, démissionnaire, a été ratifiée;

- les mandats des administrateurs sortants Mme Geneviève Blauen-Arendt, Présidente, M. Fernand Heim et M. Gérard Muller, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du commissaire aux comptes M. Marco Ries, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits pour une nouvelle période de six ans; leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007017136/521/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06119. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Mercur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 16, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.493.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 décembre 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 2007.

F. Kessler

Notaire

Référence de publication: 2007017178/219/14.

(070010245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

First Place Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 116.628.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45408 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007017090/211/11.

(070010132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Playtime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.625.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45561 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007017312/211/11.

(070010533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Mirol Investments Ltd., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.512.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 décembre 2006 que:

- Monsieur Bruno Beernaerts, maître en droit, demeurant professionnellement, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - Monsieur David De Marco, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - Monsieur Alain Lam, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement, 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
- ont remis leurs démissions en tant que Gérants de la société à compter de ce 27 décembre 2006 et que celles-ci ont été acceptées.

Et que

- Monsieur Cyril Lamorlette, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen; et
 - Monsieur Pierre-François Wery, domicilié professionnellement, 65, rue des Romains, L-8041 Strassen; et
 - Monsieur Jan Rottiers, domicilié professionnellement, 85-91, route de Thionville, L-1011 Luxembourg
- ont été nommés Gérants à partir de ce 27 décembre 2006 pour une durée de mandat illimitée.

Et que

- Le siège social de la société a été transféré du 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en date du 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2007017905/802/31.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06150. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Bonny S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 176, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 117.109.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007017317/227/12.

(070010511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Financière Luxembourgeoise de Participation et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4976 Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 41.706.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1970 du 19 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007017307/230/12.

(070010536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Dimpex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.794.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 février 1992, acte publié au Mémorial C, n° 364 du 26 août 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 décembre 1995, acte publié au Mémorial C, n° 170 du 4 avril 1996, en date du 21 août 1997, acte publié au Mémorial C, n° 663 du 18 novembre 1997 et en date du 10 septembre 1997, acte publié au Mémorial C, n° 689 du 9 décembre 1997. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 mai 2000, publié par extrait au Mémorial C, n° 48 du 24 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DIMPEX S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007017438/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06006. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Domeux S.A., Société Anonyme,

(anc. Domeux Holding).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 23.674.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007017325/227/13.

(070010505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Unit Energy Systems S.A., Société Anonyme,

(anc. Alpha G S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2036 du 22 décembre 2006 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

Référence de publication: 2007017341/230/13.

(070010497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Chessman S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.287.

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Neil Sawbridge avec effet au 2 janvier et a nommé Monsieur Anthony Diaz résidant 505, Fifth Avenue, New York, NY 10017 Etats-Unis d'Amérique gérant unique de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

CHESSMAN S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017688/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05526. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Innovatec-Lubtrading S.A., Société Anonyme,

(anc. Innovatec S.A.).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.641.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2007.

E. Schlessler
Notaire

Référence de publication: 2007017314/227/13.

(070010514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Montana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.015.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour MONTANA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007017441/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06013. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

F.C.P.E. Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.891.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017331/510/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04842. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Lear East European Operations, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.499.200,00.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 100.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007017351/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2007, réf. LSO-CA04362. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Almapa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 78.634.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

Référence de publication: 2007017346/230/11.

(070010494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Union Privée de Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 43.040.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017350/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA02800. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Charles XIV S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.346.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 14 décembre 2006 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;

2. les documents de la société seront conservés pendant une durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2007017909/304/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

SOGEVA, Société de Gestion de Valeurs Mobilières et Immobilières., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 4.132.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour SOGEVA, SOCIETE DE GESTION DE VALEURS MOBILIERES ET IMMOBILIERES.

Signature

Référence de publication: 2007017353/502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06061. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Context S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 3, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 54.882.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007017393/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05562. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Darpley Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 93.654.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société DARPLEY INVEST S.A.,
qui s'est tenue en date du 4 janvier 2007*

L'Assemblée Générale décide:

1. de révoquer Messieurs René Faltz, Tom Felgen et Franck Provost, de leur fonction d'administrateurs et la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. de sa fonction de Commissaire aux Comptes.

2. de nommer comme nouveaux administrateurs Messieurs Dominique Léonard et Didier Schönberger et Mademoiselle Delphine Dentice demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit: Messieurs Hervé Landré, Jacky Chemtob, Didier Schönberger, Dominique Léonard et Mademoiselle Delphine Dentice.

Le Commissaire aux Comptes est FIDALPHA S.A.

3. de transférer le siège social de la société du 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 11b, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007017900/322/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04718. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Zidal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.276.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders
Notaire

Référence de publication: 2007017504/212/12.

(070010312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Tharc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 99.069.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
P. Decker
Le notaire

Référence de publication: 2007017500/206/12.

(070010309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Howick Place JV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.820.

La dénomination de l'associé ROADSIDE RETAIL S.à r.l. a changé et devient à présent DH HOWICK PLACE S.à r.l.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007017687/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Olympia Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6835 Boudler, Maison 39.

R.C.S. Luxembourg B 112.659.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

E. Schlessner
Notaire

Référence de publication: 2007017470/227/12.

(070010296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

SWIP Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.119.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

G. Lecuit
Notaire

Référence de publication: 2007017463/220/12.

(070010429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Navy Blue, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.501.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la société
EUROFIDUCIAIRE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007017459/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02605. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

KoSa US Receivables Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 184.888.100,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.786.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 janvier 2007.

ATOZ
Signature

Référence de publication: 2007017517/592/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA06009. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

EB8 Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.845.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 44939 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007017455/211/12.

(070010393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Yard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 53.969.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 corrigés, n ° de dépôt L040066084 annulant et remplaçant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 enregistrés à Luxembourg le 10 août 2004, référence LSO-AT02382 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 11 août 2004, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007013932/1134/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06557. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070002192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

Navy Blue, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 66.501.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017453/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02607. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Navy Blue, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 66.501.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017450/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02609. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

HC Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 79.992.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007017396/1212/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05567. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Garage International LUX Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 120.860.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2007017322/227/12.

(070010508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Repco 21 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 114.184.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 janvier 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour Maître J. Seckler

Notaire

Par délégation M. Goeres

Référence de publication: 2007017175/231/15.

(070010242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Cygnus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 28.227.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pour la société

EUROFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007017417/575/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02590. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070010406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Pletor Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 52.731.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-P. Hencks

Notaire

Référence de publication: 2007017074/216/11.

(070010109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.

Neder S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 96.442.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007017288/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04987. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070009818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2007.
